

Fiche de poste - Enseignant spécialisé exerçant en établissement médico-social

Identification du poste	Adjoint Spécialisé en établissement médico-social – IME (Institut Médico Educatif)
Rattachement du poste	Circonscription de Quimper ASH Handicap
Lieux d'exercice	Annuaire sur le site DSDEN29
Description du poste	<p>L'enseignant spécialisé assure la prise en charge pédagogique des élèves admis en établissement médico-social, conformément au projet personnalisé de scolarisation inscrit dans le projet individuel d'accompagnement. Il élabore pour chaque élève un projet pédagogique individuel.</p> <p>Les élèves concernés peuvent avoir de 6 à 20 ans.</p> <p>A partir de 14 ans, la découverte professionnelle s'inscrit dans le projet individuel, en relation avec le personnel éducatif. A partir de 16 ans, le projet d'enseignement s'articule avec la découverte professionnelle assurée par les éducateurs techniques.</p> <p>Selon l'organisation pédagogique de l'unité d'enseignement, l'enseignant spécialisé peut être amené à assurer des fonctions de coordination pédagogique.</p>
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prises en charge en groupes en classe</li> <li>- Possibilités de travail en binôme avec un éducateur selon les projets individuels</li> <li>- L'enseignant spécialisé exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement médico-social.</li> </ul>
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPA-SH (Option D de préférence) ou projet de spécialisation CAPPEI (<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive</i>)</li> <li>- Aptitude à prendre en compte les troubles importants des fonctions cognitives et des comportements qui peuvent être difficiles</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.</li> </ul>
Obligation de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 24H hebdomadaire d'enseignement</li> <li>- 18 H d'animation pédagogique (dont 9H en présentiel)</li> <li>- 90 H de concertation (3H/semaine : coordination et synthèse internes et relations avec les établissements scolaires).</li> </ul>

Un bilan annuel d'activité est transmis à l'IEN ASH Handicap